



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 03/20231213

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SERVICE DELEGUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME A LA SOCIETE SUEZ EAU FRANCE)**

**THÉMATIQUE : 8.8.1 Environnement : Eau, assainissement (Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-trois, le **Treize Décembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

**Présents** : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - ARTHUR D - RICARD M. - LELIEUR B. - M. LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - Mme HUYGHE P. - M. CRAS A. - M BACQUET F.- CATTEAU S. - NZEUBA E - TALANDIER K. – LEFEBVRE M. - DURAND B. - FINAZ P. – VAQUEZ B. DEVILLERS T.

**Absente excusée** : LAMBERT A.

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.  
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à M. LELIEUR B.  
Mme FOURNET M. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.  
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme RICARD M.  
M DEGROOTE G. ayant donné procuration à M ARTHUR D.  
Mme FRANCOIS F. ayant donné procuration à Mme DURAND B.  
M. LAVOISIER E. ayant donné procuration à M. DEVILLERS T.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 27	- Pour : 26
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 26	- Abstention : 0

Convocation : 07/12/ 2023

M. Frédéric BACQUET a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Val de Somme a adopté le rapport annuel 2022 sur l'assainissement collectif, service délégué à la société SUEZ Eau France.

Le rapport annuel 2022 a été transmis par mail et est mis à disposition des conseillers municipaux au secrétariat de mairie.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du rapport annuel d'assainissement collectif pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le rapport annuel 2022 sur l'assainissement collectif, service délégué par la Communauté de Communes du Val de Somme à la société SUEZ Eau France.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fait à Villers Bretonneux, le 13 décembre 2023

Secrétaire de séance,  
Frédéric BACQUET

Le Maire,  
Didier DINOARD



20 DEC. 2023

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le  
et publication ou notification le**

21 DEC. 2023

Le Maire,  
Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.